

**Résolution prise par l'assemblée générale de l'Association genevoise
des bibliothécaires diplômés (AGBD), le 16 mars 1998, à Genève**

Les membres de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD), réunis en Assemblée générale le 16 mars 1998 à Genève, tiennent à affirmer qu'ils condamnent les mesures touchant aux bibliothèques des communes du sud de la France gérées par le Front national.

Ces mesures sont inacceptables, d'une part sur le plan déontologique puisqu'elles consistent à censurer certains ouvrages ou périodiques jugés non conformes aux thèses de ce parti (contes africains, par exemple), à en imposer d'autres reflétant unitéralement les propositions du Front national et à restreindre l'accès des bibliothèques pour certains publics (scolaires, en particulier). D'autre part, ces mesures sont inacceptables sur le plan professionnel puisqu'elles nient les compétences des bibliothécaires en matière d'acquisitions.

Les bibliothécaires genevois assurent de leur solidarité les collègues français victimes de ces mesures. Ils tiennent enfin à affirmer que la présente résolution, prise par rapport à une situation spécifique, est le reflet de leur opposition à toute forme de censure imposée par les autorités de tutelle, quels que soient la tendance politique, le type de bibliothèque et l'ère géographique concernés.

*Pour l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés
Michel Gorin, président*